

2019-UNAT-916, Agha

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a jugé que la conclusion de l'UNDT que la décision non renouvelable constituait une décision de séparation pour l'abandon du poste n'était pas étayée par la preuve et a donc été une erreur en fait et en droit. Unat a jugé que les preuves ont clairement établi que la décision non renouvelable était uniquement basée sur l'absence non autorisée de l'appelant. Unat a jugé que Undt avait commis une erreur en droit pour distinguer Abdallah (jugement n ° 2010-UNAT-091) de la présente affaire. Unat a jugé qu'il y avait des preuves écrasantes que le demandeur n'avait pas rempli son fardeau de prouver que l'administration n'a pas agi de manière équitable, de manière justice ou de manière transparente. Unat a jugé que l'administration agissait de manière équitable et transparente vers le demandeur. Unat a jugé que la décision contestée était un exercice raisonnable de la discrétion de l'administration. Unat a jugé que Undt avait commis une erreur en fait et en droit, ce qui a entraîné une décision manifestement déraisonnable. UNAT a accordé l'appel du Secrétaire général et annulé le jugement de l'UND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté la décision de ne pas renouveler sa nomination à durée déterminée en raison de son absence non autorisée du travail. UNDT a conclu que la décision non renouvelable constituait une décision de séparation pour l'abandon du poste, qui a été émise illégalement, sans suivre les procédures obligatoires. UNDT a constaté que l'administration n'avait pas agi de manière équitable, à juste titre et de manière transparente, amenant le demandeur à croire qu'il envisageait toujours de lui accorder un congé spécial sans salaire tout en recommandant le non-renouvellement de son rendez-vous à durée déterminée en raison de son absence non autorisée. Undt a ordonné la réduction de la décision, le demandeur d'être rétroactivement réintégré (avec une alternative à la rémunération en ligne) et pour que le demandeur soit payé pour perte de bénéfices.

Principe(s) Juridique(s)

Une décision administrative de ne pas renouveler un rendez-vous à durée déterminée peut être contestée au motif que l'administration n'a pas agi de manière équitable, à juste titre ou de manière transparente avec le membre du personnel ou a été motivée par des préjugés, des préjugés ou des motifs inappropriés, et le membre du personnel a Le fardeau de prouver de tels facteurs a joué un rôle dans la décision administrative. L'absentéisme chronique peut être une base licite pour une décision de ne pas renouveler un contrat à durée déterminée.

Résultat

Appel accordé

Applicants/Appellants

Agha

Entité

DSS

Numéros d'Affaires

2018-1211

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

3 mai 2021

President Judge

Juge Lussick

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Non-renouvellement

Motif arbitraire ou abusif

Motif(s)

Cessation de service

Abandon de poste

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/400

Jugements Connexes

UNDT/2018/092